

RÉUNION ACE CEE DU 5 AVRIL 2018

À L'OPÉRA DE MASSY

Jack Chopin-Ferrier souhaite la bienvenue aux participants. Ce petit-déjeuner de l'ACE CEE se tient juste avant le Salon du recrutement Paris-Saclay, organisé par Pôle emploi, le PLIE et les différentes Missions locales du territoire. 200 entreprises y sont présentes, ce qui montre son succès.

Trois jeunes, présentés par ViTaCiTé – La Mission Locale, font part de leur parcours professionnel et de l'alternance ou de l'emploi qu'ils recherchent.

• **Quel avenir pour l'apprentissage dans les entreprises qui se développent sur le Plateau de Saclay et dans ses vallées ?**

Amélie de Montchalin, députée de la 6^e circonscription de l'Essonne, et Isabelle Perdereau, Conseillère régionale et Présidente de la Commission du développement économique et de l'innovation, animent ce débat sur l'apprentissage.

Amélie de Montchalin remercie tous les participants de leur présence. C'est pour elle une grande joie de constater qu'il est possible sur ce territoire dynamique de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi. Les problèmes de transport sont en effet notamment le fruit du décalage entre les bassins de vie et les bassins d'emplois. Ainsi, plus on parvient à recruter localement, plus on aide collectivement à résoudre beaucoup d'équations difficiles de la décision publique, qu'il s'agisse des transports, des logements ou de l'emploi. L'implication des chefs d'entreprise est donc essentielle dans cette démarche.

Concernant l'apprentissage, selon les enquêtes de l'INSEE, la première difficulté pour les chefs d'entreprise est de trouver des personnes compétentes pour remplir les missions et de trouver le financement. Amélie Montchalin précise qu'elle est membre de la Commission Financement de l'Assemblée nationale, qui s'occupe beaucoup du financement à long terme, en fonds propres et de l'innovation des PME/TPE. Le financement ne consiste donc pas seulement en des prêts bancaires remboursables à très court terme, qui limitent souvent beaucoup les ambitions que peuvent avoir les chefs d'entreprise.

La démarche consiste à approcher le sujet des compétences de manière plurielle et globale, à toutes les étapes de la vie, avec des investissements dans l'Éducation nationale, à travers les lycées professionnels. Il s'agit également de refondre l'organisation du système pour remettre l'apprenti au cœur de la démarche et pour que l'apprentissage réponde aux besoins des entreprises. Il faut enfin parler de la formation professionnelle puisqu'on constate que l'intelligence artificielle va changer les métiers. Un des grands objectifs est donc de redonner aux Français les capacités d'apprendre à apprendre. En effet, il n'est pas seulement question aujourd'hui d'apprendre un métier, car on sait que les jeunes exerceront différents métiers dans leur vie et surtout qu'ils devront les exercer différemment du fait de l'évolution de la technologie.

La Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, viendra exposer à Brétigny le 12 avril prochain à 19 h 30 son plan pour la formation professionnelle et l'apprentissage, avant sa présentation en Conseil des ministres à la fin du mois d'avril. Ce sera l'occasion aux chefs d'entreprise présents de poser leurs questions sur ces sujets.

Isabelle Perdereau précise qu'elle représente Valérie Péresse, Présidente de la région Île-de-France, et Alexandra Dublanche, Vice-présidente au développement économique, à l'agriculture et à la ruralité. En tant qu'ancienne chef d'entreprise, elle connaît bien la problématique de l'apprentissage. L'objectif de la commission qu'elle préside est de mettre en place des outils pour les entreprises, que ce soit en amont (conseils, études de marché préalables à la création d'entreprise, financement) avec des dispositifs adaptés, notamment pour les TPE, ou en aval, avec l'accompagnement pour permettre à l'entreprise de dépasser les trois ans fatidiques d'existence. En effet, le tissu économique français, essentiellement composé de TPE de moins de 10 salariés (85 % des entreprises en Essonne sont des TPE), doit absolument évoluer. Il est indispensable d'accompagner les TPE pour qu'elles deviennent

des PME et recrutent. C'est là qu'intervient notamment la problématique de l'apprentissage, sous deux aspects : tout d'abord un problème de financement, car l'apprentissage représente un engagement pour deux ou trois ans, sans oublier qu'en cas de rupture du contrat d'apprentissage, le chef d'entreprise doit rembourser les aides, et ensuite la recherche du bon apprenti. Concernant ce second point, il semble en particulier important de travailler sur le savoir-être des jeunes (respect des horaires, de la hiérarchie, etc.), ce qui suppose une interaction entre le monde des entreprises et le monde de l'apprentissage.

Question 1 :

Le Forum d'aujourd'hui est l'occasion pour tous les jeunes du territoire qui sont en recherche d'emploi, mais aussi de choix de vie professionnelle, de trouver des entreprises pour des contrats en alternance. Or la CPME considère que le système actuel n'est pas assez facilitateur, malgré les réformes, pour intégrer les jeunes, en termes de coût et de contraintes. Il faudrait peut-être parvenir à un équilibre entre les notions de droits et de devoirs.

Réponse :

Amélie de Montchalin déduit de cette remarque que l'opinion sur la réforme est positive, mais qu'il est possible de faire mieux. L'approche du gouvernement et de la majorité consiste à établir le diagnostic des difficultés actuelles et à poser l'idée que ce sont les branches, et donc les entreprises, qui doivent identifier leurs besoins. A partir de là, les jeunes vont pouvoir se former sur des besoins du territoire définis par les entreprises, pour éviter qu'ils ne soient formés à des métiers qui n'existent pas localement. Il est en effet essentiel de mettre en lien les compétences nécessaires sur un territoire et ceux qui peuvent les satisfaire. Concernant la réforme, on peut toujours faire mieux, mais il faut déjà réaliser ce qui est prévu. L'objectif est donc pour le moment de remettre le système dans le bon sens, c'est-à-dire en partant d'une part des besoins des entreprises et, d'autre part, des jeunes qui sont intéressés par le métier proposé par telle ou telle entreprise ou qui ont un projet spécifique et doivent être accompagnés sur des territoires dans lesquels ils trouveront des débouchés. On se forme donc parce qu'il y a un emploi à la clef, ce qui oblige à mettre en lien les centres de formation et les bassins d'emploi. C'est notamment la démarche de la région Île-de-France.

Isabelle Perdereau confirme que la Région a travaillé sur ce problème concernant les métiers en tension, après avoir constaté que les formations ne correspondaient pas ou pas suffisamment aux besoins de ces métiers. Une cartographie des bassins d'emploi a donc été réalisée afin d'identifier les métiers en tension qui souhaitaient que les jeunes reçoivent des formations pour répondre à leurs besoins. Par ailleurs, l'objectif des jeunes est de s'insérer tout de suite après leur formation et d'avoir un métier. La Région a donc demandé aux chefs d'entreprise d'indiquer leurs besoins, afin de créer les formations nécessaires sur le territoire pour y répondre. Enfin, des métiers sont en train de s'inventer, et, pour répondre à ces besoins de métiers qui existent depuis peu, la Région a mis en place des formations de niche. Il s'agit d'être innovant, et la Région doit aller au-devant de tous les métiers dans le domaine notamment de l'intelligence artificielle.

L'objectif est qu'un maximum de chefs d'entreprise prennent des apprentis. Il faut donc aussi que les entreprises soient volontaristes.

Il faut en outre citer le cas des métiers d'art, avec lesquels beaucoup de compétences risquent disparaître. Beaucoup de jeunes ne les connaissent en effet pas et s'orientent à partir de préjugés ou d'idées toutes faites. Ainsi la Région est très sensible à l'orientation des jeunes.

Pour Amélie de Montchalin, deux points sont importants dans la réforme : tout d'abord les mesures relatives à l'âge, afin de donner davantage d'années pour choisir l'apprentissage, car c'est essentiel ; ensuite le financement, avec la proposition de financer seulement si le jeune a trouvé une entreprise pour se former. Ainsi cela permet d'assurer que des jeunes sont formés par rapport à des besoins du territoire, afin d'éviter les déperditions de ressources. Redonner davantage de capacités aux branches de former dans les compétences dont elles ont besoin pour se développer permet de laisser une grande place aux chefs d'entreprises pour qu'ils pensent collectivement à leurs besoins de formation et ainsi garantir l'efficacité.

Question 2 :

L'U2P considère qu'il s'agit d'une bonne réforme, notamment concernant les conséquences de la rupture. En effet, le jeune peut s'apercevoir qu'il s'est trompé de voie ou l'entreprise peut ne pas être satisfaite de lui. Auparavant, cela se terminait en contentieux devant les Prud'hommes.

Réponse :

Pour Amélie de Montchalin, l'objectif est de créer la confiance, en prenant bien en compte la réalité de ce qui est vécu au quotidien, en étant pragmatique, car le système était jusqu'à maintenant extrêmement complexe, avec des sommes importantes qui étaient utilisées pour des formations « sèches », c'est-à-dire sans emplois à la clef. Il s'agit également de faire en sorte que le chef d'entreprise ne soit pas rebuté par l'apprentissage par crainte de pénalités excessives si cela ne fonctionne pas. C'est la démarche également adoptée dans les ordonnances-loi travail pour le recrutement en CDI.

Isabelle Perdereau indique que la Région est attentive aux professions non structurées en branches. Une réflexion doit donc encore être menée, car la formation ne peut pas passer que par les branches. Par ailleurs, la notion d'orientation est importante, tout comme la formation professionnelle, car c'est complémentaire à l'apprentissage. Enfin les services de la Région sont en attente de la réforme, pour connaître les montants disponibles pour faire vivre les CFA et pour savoir si elle pourra continuer des perspectives d'implantation de CFA dans des territoires qui sont en déficit de ces structures. L'ensemble de ces réflexions doivent être menées autant avec la Région qu'avec le gouvernement.

Amélie de Montchalin précise que la philosophie du gouvernement et de la majorité est de n'opposer personne. Tout acteur qui a de la bonne volonté doit pouvoir mettre en œuvre ses projets à partir du moment où ceux-ci reflètent un besoin. Il y a eu trop de réformes dans lesquelles on opposait des défavorisés et des favorisés. Le principe de cette réforme est de partir du terrain. Les branches indiquent qu'elles ont besoin de former des compétences et qu'elles souhaitent avoir la liberté de former par rapport aux besoins du territoire. C'est ce qui est fait. Les régions, à juste titre, signalent qu'elles ont besoin de continuer à mener des stratégies économiques de différenciation entre elles. Le dispositif prévu le sécurisera. Cette approche de complémentarité est la clef du projet : les acteurs qui expriment un besoin et ont un projet doivent pouvoir le mettre en œuvre. Le rôle politique du gouvernement et de la majorité est de permettre aux engagements territoriaux, entrepreneuriaux, sociaux, communaux, etc., de porter leurs fruits à la hauteur de l'énergie et de l'ambition de leurs porteurs de projets.

Question 3 :

Concernant le champ sanitaire et social et l'accueil du handicap, il ne s'agit pas d'entreprises mais de structures associatives, qui semblent avoir été un peu oubliées par la réforme. Dans ce secteur, les titres homologués, les diplômes sont donnés par différentes structures sans qu'il y ait vraiment d'organisation, et souvent par des officines privées, agréées par le ministère de la Santé mais qui n'ont pas de titres équivalents au ministère de l'Éducation nationale. C'est donc une situation extrêmement complexe, avec des titres qui n'évoluent pas, qui ne s'adaptent pas. Pourtant, il existe de nombreux besoins en AES (accompagnant éducatif et social). Il n'est pas possible d'utiliser l'apprentissage faute de branche. De ce fait, il existe une réelle difficulté à employer, d'autant que l'Essonne, plus que d'autres départements, connaît un problème d'accueil du handicap. Aucune aide institutionnelle n'est prévue pour le champ du sanitaire et social, or ce secteur est très important, car il est très local et représente un gisement important d'emplois.

Réponse :

Amélie de Montchalin n'est pas experte de ce point mais elle le note. Une réflexion est en cours concernant les EHPAD, le bien-vieillir, et l'économie des services à la personne. L'engagement gouvernemental de prise en charge du handicap à l'école et dans les milieux dits ouverts et

classiques va demander beaucoup d'accompagnement. C'est donc un gisement d'emplois, mais il faut que ce soit de l'emploi bien formé.

Isabelle Perdereau précise qu'il existe déjà des formations pour ces métiers dans le champ sanitaire et social, mais il faut en informer les jeunes et les qualifier, car il est nécessaire d'avoir la posture, l'empathie et l'écoute nécessaires pour exercer ces professions. En outre, ces métiers ne doivent pas être réservés aux filles, tout comme d'autres, par exemple le numérique, ne doivent pas être réservés aux garçons. On espère d'ailleurs que les filles s'intéresseront davantage au numérique par le biais de l'e-santé. À travers l'apprentissage, c'est aussi les familles qui sont concernées, car elles sont souvent réticentes. Il faut leur expliquer que l'apprentissage permet à l'enfant de recevoir l'enseignement mais aussi de le mettre en œuvre sur le terrain. L'enseignement a beaucoup évolué en France, ce qui permet plein de passerelles : on peut être apprenti et devenir ensuite chef d'entreprise. Il est nécessaire de donner une image valorisante de l'apprentissage aux jeunes et aux familles.

Amélie de Montchalin fait remarquer qu'il y a sur ce territoire beaucoup de chefs d'entreprise qui sont de formidables ambassadeurs de ce que la formation par l'apprentissage permet de faire. On peut par exemple citer l'entreprise Ladurée à Morangis, qui fonctionne avec beaucoup d'apprentis, qui deviennent eux-mêmes des cadres, puis des entrepreneurs qui partent s'installer à l'étranger. Sur le Plateau de Saclay, toutes les grandes écoles sont en train de créer des filières d'alternance, de mise en pratique, voire de quasi-apprentissage. Cela signifie que là encore on se forme autant dans une salle de classe qu'au contact de la réalité du métier que l'on exercera plus tard. Il ne faut donc pas opposer l'apprentissage des grandes écoles et l'apprentissage dans les autres structures, car sur le fond les démarches sont identiques.

Marc BENADON, Directeur de la DIRECCTE Essonne, considère que l'apprentissage est un outil formidable pour permettre aux jeunes de trouver un emploi et aux entreprises de trouver de la main-d'œuvre. La réforme, dont l'objectif est de simplifier l'apprentissage, contient 20 mesures, soit 10 pour les jeunes et 10 pour les entreprises. Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 25 avril prochain et soumis au Parlement avant l'été. Une des mesures de cette réforme concerne la construction des diplômes avec les professionnels et l'État, car il faut que les formations correspondent aux besoins des entreprises. Il faut signaler que la Préfète de l'Essonne a réuni les directeurs de CFA, les chambres consulaires et les organisations professionnelles pour préparer, sans attendre les mesures, la rentrée prochaine et mobiliser l'ensemble des acteurs dès maintenant. L'État a notamment financé un film avec l'association des directeurs de CFA de l'Essonne pour promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes. Plusieurs initiatives auront lieu d'ici l'été pour que dès la rentrée prochaine, les entreprises puissent trouver les jeunes qu'elles cherchent et que les jeunes ou moins jeunes demandeurs d'emploi puissent trouver une formation.

En conclusion, Isabelle Perdereau indique qu'elle reste à l'écoute des chefs d'entreprise. Amélie de Montchalin rappelle que ce débat se poursuivra lors de la réunion du 12 avril prochain à Brétigny, consacrée à la formation professionnelle et l'apprentissage. L'Essonne est vue comme un territoire expérimental, car ce département compte beaucoup de jeunes et un tissu important de TPE/PME.

Jack Chopin-Ferrier remercie Amélie de Montchalin et Isabelle Perdereau pour leur intervention. Il remercie également les partenaires principaux du Forum de ce jour : la Chambre de Commerce et d'Industrie, son ancien président Gérard HUOT, la CPME 91, la Chambre des Métiers de l'Essonne, la Fédération Française du Bâtiment, la Semaine de l'Industrie, le MEDEF, l'Opéra de Massy et l'U2P.

• **Prochain petit-déjeuner de l'ACE CEE :**

- vendredi 4 mai 2018 au WAI BNP de Massy, avec pour thème la cybercriminalité.

